

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF992

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	1
Fonds de construction d'urgence de refuge pour animaux errants <i>(ligne nouvelle)</i>	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons vous proposer de mettre en place un fonds de construction d'urgence de refuge pour les animaux errants.

En effet, loin de la carte postale idyllique, la présence des animaux errants est indéniable pour quiconque vit ou se rend dans des territoires d'Outre-Mer et notamment à la Réunion. Ainsi, L'île de La Réunion compte quelques 300 000 chiens et chats errants pour 850 000 habitants.

"En 2017, les fourrières avaient attrapé 7 500 chiens et 2 500 chats et en avaient euthanasié près de 9 000. Or, les animaux capturés sont piqués dans plus de 80 % des cas, faute de refuges et de familles d'adoption en nombre suffisant. Par ailleurs, 6 500 animaux écrasés avaient été ramassés." Pour la seule île de La Réunion, comme le rappelait opportunément un article de Libération à la rentrée.

Dès lors, il convient de développer en amont la construction de nouveaux refuges afin de recueillir les animaux domestiques abandonnés, ainsi que des animaux errants. D'une certaine manière, nous vous invitons à anticiper et à impulser dans les Outre-mer une des propositions de la proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale portée par Loïc Dombreval, membre de LREM.

La construction de tels refuges permettra de limiter la politique d'euthanasie des animaux errants, mais aussi de corriger quelques spécificités. En effet, le Journal de La Réunion a révélé qu'un projet de sixième fourrière était en cours, alors que l'île n'abritait que trois refuges en 2021.

De nombreuses associations locales appellent à la construction de nouveaux refuges afin de limiter en amont le nombre d'animaux errants et les conséquences néfastes que cela peut avoir tant pour les habitants que pour les animaux eux-mêmes. En outre, le Collectif Outre-mer de Protection Animale interpelle le Ministère pour prendre des mesures en la matière.

Nous vous en proposons ici une efficace, promue par la majorité et pour lesquels les Outre-mer pourraient jouer le rôle d'avant-poste.

Dans le détail, cet amendement vise à transférer 1 euro en AE et CP de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » (qui vise à payer des intérêts bancaires) du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » vers un nouveau programme "Fonds de construction d'urgence de refuge pour animaux errants".